



**Déclaration liminaire**  
**CAP de stagiairisation de la 30<sup>e</sup> promotion,**  
**CAP de titularisation de la 29<sup>e</sup> promotion et**  
**CAP des CPIP recours individuels**  
**du 08 juillet 2026**

Madame la Présidente,

Aujourd'hui encore, cette CAP se réunit dans un contexte où les difficultés rencontrées par les personnels des SPIP ne cessent de s'aggraver, alimentées par une politique de plus en plus destructrice des missions de nos services.

Derrière les arbitrages budgétaires de la DAP et les choix politiques toujours plus démagogiques, il y a des femmes et des hommes qui se lèvent chaque matin pour accomplir des missions essentielles au service public de la Justice, avec le sentiment grandissant que personne ne prend la mesure de ce qu'elles.ils vivent dans les services.

Les conditions de travail se dégradent continuellement. Trop souvent les droits des agent.es sont piétinés, bafoués, niés et beaucoup ignorent encore qu'ils.elles peuvent saisir la CAP lorsqu'ils.elles sont confronté.es à des décisions injustes ou irrespectueuses de leurs droits.

Comment ainsi accepter qu'une administration, garante du respect des droits, laisse ses propres agent.es dans l'ignorance de ce droit fondamental qu'est l'exercice du recours ?

Au-delà, l'administration porte également atteinte aux perspectives d'évolution professionnelle et au droit à des conditions de travail adaptées. Les refus persistants de certaines directions d'appliquer pleinement la circulaire du Secrétariat Général relative au télétravail, les restrictions opposées aux demandes de temps partiel, de disponibilité, de détachement ou encore de formations, traduisent une volonté de limiter les droits des agent.es plutôt que de les garantir.

La multiplication des recours portant sur les CREP est révélatrice d'un management de plus en plus défaillant. Elle traduit une détérioration des relations professionnelles entre les agent.es et leur hiérarchie, où la place n'est plus donnée à la communication auprès des équipes ni à la prise en compte des réalités du terrain,

mais à un management essentiellement descendant des politiques portées par notre administration.

A cela s'ajoute une mobilité en panne. D'année en année, les postes se ferment, les départs à la retraite ne sont pas systématiquement remplacés. Depuis trop longtemps, les concours organisés ne suffisent plus à répondre aux besoins des services, et c'est le découragement qui s'installe chez nos collègues. Gérer des ressources humaines, ce n'est pas gérer la pénurie HUMAINE.

La vérité, Madame la Présidente, c'est qu'il n'y a pas eu de recrutement massif à la hauteur des besoins. On ne comble pas des années de sous-effectif avec des recrutements au compte-goutte.

Résultat : faute de CPIP titulaires en nombre, ce sont aujourd'hui des CPIP fraîchement sortis de l'École qui se retrouveront affectés sur des postes ouverts dans le cadre de l'expérimentation des ESR laissés vacants à l'issue de la mobilité. Parce que pour satisfaire un garde des Sceaux davantage motivé par sa visibilité médiatique que par les préoccupations des agent.es ou le respect des personnes accompagnées, il aura fallu mettre en œuvre cette expérimentation sans attendre le recrutement nécessaire !

Nos jeunes collègues ne sont pas la variable d'ajustement d'une politique de recrutement qui a échoué à anticiper les besoins. Nous saluons leur engagement, leur enthousiasme, mais nous refusons qu'ils.elles paient le prix d'un recrutement insuffisant en étant projeté.es sur des missions exigeantes, sans expérience, sans accompagnement et sans les moyens nécessaires.

À l'approche de leur prise de fonction, nous attendons aussi que leur affectation se déroule dans le strict respect des règles de transparence et d'équité de traitement, les affectations dérogatoires devant être prononcées à titre exceptionnel sur la base de critères lisibles, et ne pas porter atteinte aux garanties offertes à l'ensemble des agent.es.

Cette pénurie de CPIP dans les services se retrouve dans tous les corps des personnels en SPIP : ASE, PA, DPIP, ASS, psychologues... toutes et tous pourtant indispensables à l'exécution des décisions de justice.

Les services de la DGAP eux-mêmes ne sont pas épargnés par cette pénurie. Si nous déplorons les conditions dans lesquelles ses personnels exercent, nous ne pouvons en ignorer les conséquences concrètes pour les agent.es.

Les conséquences, nous les connaissons tous : surpopulation carcérale, surcharge de travail, épuisement professionnel... Pendant que les missions se multiplient, les

effectifs stagnent ; pendant que les exigences augmentent, les moyens humains, eux, ne suivent pas. Cette équation-là n'est plus tenable.

Et pourtant, malgré tout cela, les agent.es en SPIP continuent d'assurer leur mission avec engagement et sens du service public. Mais ils.elles le font en silence et au détriment de leur propre santé. Cette souffrance professionnelle ne peut plus être ignorée.

Les agent.es des SPIP n'attendent pas des discours. Ils.elles attendent des actes. Ils.elles attendent que leurs droits soient effectivement garantis, que leurs missions soient reconnues et que les moyens humains nécessaires leur soient accordés.

Nous espérons que cette CAP sera l'occasion d'entendre ces revendications, et surtout, d'ouvrir enfin la voie aux décisions que les agent.es attendent depuis bien trop longtemps.

**La CGT IP continuera de dénoncer des choix qui fragilisent les services, à défendre une politique respectueuse des droits des agent.es et de leurs conditions de travail et à défendre un service public de la Justice de qualité doté des moyens indispensables à l'exercice de ses missions.**

Les élu.es CAP de la CGT IP